PRÉFÈTE
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

Unité départementale du Bas-Rhin
14 Rue du Bataillon de Marche 24
67200 Strasbourg

Strasbourg, le 22/07/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 22/07/2022

Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

ES ILLKIRCH GEOTHERMIE

1400-1500 Boulevard Sébastien Brant
Lieu dit GROSSOBERFELD
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Références : 13603/MS/AG

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 22/07/2022 dans l'établissement ES ILLKIRCH GEOTHERMIE implanté 1400-1500 Boulevard Sébastien Brant Lieu dit GROSSOBERFELD 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (https://www.georisques.gouv.fr/).

Plainte pour nuisances olfactives.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- ES ILLKIRCH GEOTHERMIE
- 1400-1500 Boulevard Sébastien Brant Lieu dit GROSSOBERFELD 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
- Code AIOT dans GUN : 0003013603
- Régime : Declaration avec controle
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

Les infrastructures visitées sont celles du forage géothermique de la société ES à Illkirch : bassins en particulier. Ce ne sont pas des installations classées.
Une installation classée est déclarée sur le site, pour la récupération de la chaleur, mais elle n'est pas construite.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- émissions olfactives.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
odeurs	Autre du 22/07/2022, article {Non Renseigné}	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il est probable que l'un des bassins soit le siège de l'activité de micro-organismes sulfato-réducteurs dont le métabolisme conduit à la production d'hydrogène sulfuré.
L'exploitant s'est engagé à réaliser des investigations à ce propos.

Aucune odeur d'hydrogène sulfuré n'était perceptible dans l'environnement du site le jour de la visite.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : odeurs

Référence réglementaire : Autre du 22/07/2022}
Thème(s) : Autre, odeurs
Prescription contrôlée : Vérification des bassins suite à des plaintes pour odeurs (sulfurées) d'un quartier d'Illkirch Graffenstaden situé à l'ouest du site.
Constats : L'inspection s'est rendue à l'intérieur de l'aire clôturée et est descendue dans les deux plus petits bassins, nord-est et nord ouest, sur les quatre présents. Le bassin nord-est contient de l'eau, mais son niveau est très bas et les boues qui y sont présentes sont affleurantes. Ces boues brunes, prélevées par l'inspection pour un examen olfactif ne présentaient pas d'odeur soufrée ni incommodante. Le niveau du bassin nord ouest est également très bas. L'aspect du contenu est sensiblement différent de celui du précédent. Les eaux sont noires, un film de surface gris est visible, quelques bulles crèvent en surface. Les boues noires prélevées sous la surface de l'eau avec une canne sont odorantes. L'odeur est soufrée. Une activité bactérienne est soupçonnée. Le niveau de remplissage plus élevé des 2 autres bassins ne permet pas l'examen des boues contenues. En périphérie du site, aucune odeur n'a été ressentie le jour de la visite, ni la veille où l'inspection avait reconnu les lieux en soirée vers 21 h00 (les plaignants rapportent des nuisances surtout après 20 h). L'exploitant s'est engagé à réaliser rapidement des prélèvements et analyses et réfléchit à un éventuel curage.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet